



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le 9 avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire.

**Présents :** Mme ROBERT Armelle, Maire, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. DESMAS Xavier, M. SOURGET Mikaël, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, Mme GICQUEL Fanny, Mme GRU Valérie, Mme CHEVALIER Chantal, M. BOULO Ludovic, M. TEXERAUD Patrick

**Absents excusés :** M. THEBAUD Didier a donné pouvoir à Mme ROBERT Armelle, Mme LE GOUESTRE Isabelle

**Absent :** M. GILLEMOT Bernard,

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2025
- 2- Approbation du Compte Financier Unique 2024
- 3- Vote des subventions aux associations
- 4- Contrat d'entretien du terrain de foot
- 5- Informations diverses

Mme GRU Valérie a été désignée secrétaire de séance.

### **1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du 12 mars 2025.

### **2 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 (suite validation avec la trésorerie)**

Madame le maire rappelle qu'elle ne peut approuver le CFU, de ce fait, il convient de désigner un président de séance pour le vote de ces points. Mme GICQUEL Fanny est désignée présidente de séance pour le vote du CFU.

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Marcel ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	: 907 748.78 €	Dépenses	: 411 502.88 €
Recettes	: <u>933 256.99 €</u>	Recettes	: <u>457 660.56 €</u>
<b>Soit un excédent de</b>	<b>: 25 508.21€</b>	<b>Soit un excédent de</b>	<b>: 46 157.68 €</b>
+ report 2023	: <u>11 714.37 €</u>	+ report 2023	: <u>306 689.23 €</u>
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>: 37 222.58 €</b>	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>: 352 846.91 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité** (Madame le maire n'ayant pas pris part au vote),

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Marcel
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme Le maire explique au conseil municipal qu'il convient de voter le montant des subventions aux associations. Elle explique que chaque association a déposé un dossier de demande de subvention accompagné des comptes de l'association et donne la parole à Mme Nolwenn MODICOM afin qu'elle présente les demandes reçues.

Vote des subventions aux Associations de Saint-Marcel	Montant en € 2025	Vote des subventions aux Associations extérieures	Montant en € 2025
Les Maquisards Foot (2002+1200 entraîneur)	3 202.00	Handball	143.00
Basket (975+900 entraîneur)	1 875.00	Harmonie Saint-Marc 65+100 frais de déplacement	165.00
A.C.T – Section cyclos et marche (500+300)	800.00	Bagad Aùel Doar de Malestroit	65.00
APEL Ecole Ste Thérèse	2 319.00	Banque Alimentaire	100.00
Section A.F.N.	150.00	Société Cycliste Malestroit	78.00
« Mille et un sourires »	150.00	Donneurs de sang (Malestroit)	100.00
Société de chasse (300€) + indemnités piégeurs (528€)	828.00	Canoe Kayak	26.00
Club des Bleuets	500.00	F.S.L.	120.00
ARC�N	600.00	Pupilles des pompiers	50
Passerelle de La Née	300.00	Association du cheval breton	100
Comité des fêtes 500 Feu d'artifice 800	1 300.00	Escapade du Pays de Malestroit	91.00
<b>Total associations de Saint-Marcel</b>	<b>12 024.00</b>	<b>Total associations extérieures</b>	<b>1 038.00</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Adopte la répartition des subventions aux associations telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

## **4 – CONTRAT D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOT**

Après échanges entre les élus, les agents du service technique, les entraîneurs et joueurs de foot, les élus ont décidé d'externaliser l'entretien du terrain de foot.

L'entreprise ROPERT PAYSAGES propose un contrat d'entretien qui comprend 30 à 35 tontes par an, le traçage du terrain, l'aération à disque sans décompactage du sol, le sablage avec fourniture, le passage de la grille et la fertilisation pour un montant de 7 677€ H.T. par an. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec A/R par l'une ou l'autre des parties au moins 3 mois avant le terme de la période annuelle en cours.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer le contrat d'entretien du terrain de foot avec l'entreprise ROPERT PAYSAGES.

### **Point sur les abris-buts**

L'acquisition de deux abris buts sans dalle coûte environ 4 000 € TTC. L'association est invitée à chercher du sponsoring.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **- Construction cantine-garderie**

Les travaux avancent avec un peu de retard mais le bâtiment devrait être livré fin juin.

Une demande de subvention auprès du conseil régional sera à réaliser pour l'aménagement d'une écluse, d'un arrêt de bus et du trottoir. Concernant le montant de la subvention, il s'agit d'une opération de sécurisation (écluse/chicane) et d'aménagement d'un arrêt de car avec un montant maximum subventionnable de 50 K€HT à hauteur de 70%.

### **- Passerelle de la Née**

Les travaux ont démarré côté Saint-Abraham. L'objectif est que la passerelle soit livrée mi-juillet.

Elle ne pourra être utilisée qu'après les contrôles règlementaires et en période de vacances estivales, le rendez-vous doit être pris rapidement.

Les réunions de chantiers ont lieu le mercredi à 11H00. Armelle, Didier et Mikaël sont présents.

### **- Cérémonies**

27 avril 2025 Cérémonie stèle Emile MOREL

22 Juin 2025 Cérémonie stèle des Fusillés (voir avec Sérent pour que les cérémonies se croisent)

Une demande pour animer les cérémonies sera faite auprès de M. Denis POSSEME, toujours présent aux cérémonies et connaissant bien l'histoire de Saint-Marcel.

### **- Journées préparation à la retraite**

28 avril – 5 et 12 mai 2025 au complexe polyvalent sur inscription. 9 inscrits. Une relance de la communication sera faite pour avoir au moins 12 personnes.

### **- Vide grenier**

18 mai 2025 au complexe polyvalent organisé par le club de Bleuets

- **Préparation du bulletin municipal**

Patrick a signalé ne pas vouloir renouveler la gestion de la préparation. Pour le prochain conseil, un état sera fait des différentes rubriques. Les élus choisiront celles sur lesquelles ils souhaitent réaliser un article.

- **Réunion sur la Base d'Adresse Locale (BAL)**

Suite au recensement de la population, une réunion sur la BAL avec les agents recenseurs, Armelle Patrick et Valérie va être organisée.

Un courrier va être transmis aux familles dont un membre a marqué la vie communale de Saint-Marcel pour solliciter leur accord pour donner leur nom à un lieu de Saint-Marcel.

- **Théâtre le 27 avril à 15H00 à Pleucadeuc « Deux mains la liberté »**

Des billets sont en vente à l'Escale de l'Oust, à Super U à Saint-Marcel et chez Vival à Pleucadeuc. Les élus sont sollicités pour réaliser des gâteaux, la mise en place de la salle, le service et le nettoyage.

Pour remercier la commune de Pleucadeuc mettant gracieusement la salle des fêtes à disposition, des entrées pour le musée de la Résistance vont être offertes.

- **Conseil Municipal des Enfants**

Le C.M.E. organise une activité jeux de société le 6 juin après l'école, de 16H30 à 19H00. Les jeux sont prêtés par l'Escale de l'Oust. Activité gratuite, lieu à confirmer.

Le C.M.E. restera en place jusqu'à la fin d'année 2025. Il envisage un projet pour le Téléthon en décembre 2025.

- **Jumelage**

Une idée de jumelage a été évoquée. L'objectif est de trouver une commune de taille identique avec un fonctionnement semblable pour un échange culturel (le maquis). Vassieux en Vercors est proposé. Cette commune sera contactée pour savoir si elle serait intéressée par un jumelage.

- **Travaux hydrauliques (curage de fossés ...)**

Ils seront réalisés par l'entreprise B.V.T.P. pour la somme de 6 588€ T.T.C.

- **Convention entre la Communauté de commune d'OBC et la commune.**

Après avoir contacté le centre des impôts fonciers, très peu de logements pourront changer de classement donc le gain financier attendu est nul. Différents documents seront transmis par mail.

- **Assainissement collectif**

Une étude est en cours pour le transfert des compétences qui n'est plus obligatoire.

Le coût de l'étude s'élève à 600 000€ dont 200 000€ restent à la charge de la CC d'OBC.

Séance levée à 22H00

Le Maire  
Armelle ROBERT

La secrétaire de séance  
Valérie GRU